



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

De

Sylvain BERCO – Christelle ORVEN
inspecteurs de l'Éducation nationale
mathématiques - sciences physiques

À

Mesdames, Messieurs les enseignant-e-s de
mathématiques - sciences physiques.

sous couvert de

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et
directeurs des CFA

Caen, le 10 octobre 2017

Rectorat

Objet : Lettre de rentrée 2017 – mathématiques - sciences

Sylvain BERCO
Christelle ORVEN
Christophe JAMES

Cette lettre ainsi que le dossier de rentrée qui l'accompagne (informations disciplinaires, bilan des examens...) sont téléchargeables sur le site académique de [mathématiques - sciences](#).

Téléphone
02 31 30 15 35
Télécopie
02 31 30 16 41

Cher-e-s collègues,

Tout d'abord, nous adressons nos vœux de bienvenue à ceux d'entre vous qui rejoignent l'académie de Caen.

Mél.

maths.sciences.lp@ac-caen.fr

Nous tenons à tous vous remercier pour votre engagement au service de la réussite des élèves tout au long de l'année scolaire dernière ainsi que pour vos différentes contributions aux examens.

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Site académique
disciplinaire
[Lien vers le site](#)

Nous saluons le travail réalisé par les tuteurs et les équipes des établissements qui ont accompagné les collègues stagiaires et contractuels dans leurs parcours professionnels. Nous adressons également nos remerciements aux formateurs ainsi qu'aux enseignants qui ont produit des ressources pédagogiques lors des groupes académiques et des actions de formations. Nous soulignons ainsi leur investissement en matière d'innovation et d'accompagnement pédagogique.

L'équipe des inspecteurs mathématiques - sciences physiques est en partie renouvelée cette année : Natacha GUIFFARD exerce désormais ses missions d'inspectrice dans l'académie de RENNES et Christophe JAMES, formateur disciplinaire, nous rejoint en qualité d'aide à l'inspection.

1. Les enjeux nationaux et académiques

En cette rentrée 2017, les évolutions entreprises depuis la mise en œuvre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École sont consolidées. Les axes de travail de cette année sont dans la continuité de ceux évoqués dans la circulaire de rentrée 2017 ([BOEN n°10 du 9 mars 2017](#)).

De nouvelles perspectives ont été définies par le ministre Jean-Michel BLANQUER qui souhaite faire émerger « [l'École de la confiance](#) ». Elles concernent notamment une « nouvelle étape pour le collège » et le « renouvellement de la voie professionnelle ».

A l'échelle académique, la « [feuille de route - projet académique](#) » présente les priorités et actions qui seront notamment déclinées dans les établissements selon les spécificités locales.

Elle comporte trois axes :

- [axe 1](#) Parcours : accompagner chaque élève vers sa réussite
- [axe 2](#) Pratiques pédagogiques et éducatives : préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation
- [axe 3](#) Ouverture de l'École : développer l'ambition de tous

2. Les évolutions et points d'attention pour cette année scolaire

Vos missions, tout comme les nôtres, s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales et académiques, dans la continuité des actions précédentes et en considérant les spécificités de l'enseignement professionnel.

Nous serons à vos côtés pour accompagner votre réflexion et le travail nécessaire à la réalisation de ces missions.

Pour cela, un **dossier de rentrée**, riche d'informations et de ressources vous est proposé.

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- l'accompagnement des élèves entrants dans la voie professionnelle en début d'année scolaire (accueil des élèves) ou en cours de cycle de formation (passerelles, préparation et suivi des PFMP, ...);
- le dispositif « Devoirs faits », destiné aux élèves de collège donc également aux élèves de 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel (3 PEP) devra être mis en place au retour des vacances de Toussaint dans les lycées disposant de ce niveau d'enseignement ;
- la mise en place de nouvelles modalités de certification pour le brevet professionnel (épreuve écrite qui devient épreuve écrite et pratique) et la poursuite des modalités de certification intermédiaire BEP et CAP en formation de baccalauréat professionnel ;
- l'application de nouvelles règles encadrant l'usage des calculatrices électroniques aux épreuves certificatives ;
- la mise en œuvre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Un ensemble d'actions de formation présentées dans le [PAF](#) vous permettront d'enrichir et de diversifier vos pratiques pédagogiques.

Depuis cette année, pour les enseignants des lycées publics, les formations sont à candidatures individuelles et vous avez pu vous y inscrire sur [GAIA](#) (ne concerne pas Saint Pierre et Miquelon). Néanmoins comme les années précédentes, nous demandons à chaque équipe disciplinaire des lycées publics de **se positionner sur les actions de formation**, en précisant les ordres de vœux de chaque enseignant. Cela permettra d'organiser par la suite la mutualisation des contenus de formations au sein de l'équipe math-sciences.

Nous demandons également, à toutes les équipes math-sciences (lycées publics, privés et CFA), **de réaliser un état des lieux disciplinaire** par établissement, et ce, afin de pouvoir proposer un accompagnement ajusté comme notamment attendu dans le cadre du PPCR.

L'état des lieux disciplinaire (et le cas échéant le positionnement sur les actions de formation) est à compléter par le coordonnateur disciplinaire à partir d'un **questionnaire en ligne**, qui synthétisera les échanges et les réflexions de l'équipe math-sciences.

Votre établissement a reçu pour cela un courriel dont l'objet est « [math-sciences] questionnaire à compléter par l'équipe disciplinaire ». Il contient un lien spécifique à chaque établissement permettant d'accéder au questionnaire ainsi qu'une version numérique de ce dernier pour préparer la saisie.

Il est demandé de compléter le questionnaire en ligne pour le **vendredi 10 novembre 2017**.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire et nous vous remercions à nouveau de votre investissement au service de la réussite des élèves.